



FICHE REPÈRES DU RSU 2021



Les CCAS

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

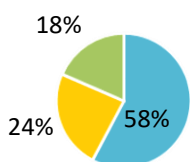
TAUX DE RETOUR **79%**

Les CCAS représentent 23,7% des collectivités et établissements publics territoriaux de la Région Occitanie et emploient 4,7% des effectifs. 1 531 CCAS ont transmis leur RSU sur les 1 942 recensés. Cette synthèse repose sur les 160 structures ayant au moins un agent.

> 7 694 agents recensés dans ces CCAS dont 4 439 fonctionnaires, 1 833 contractuels permanents et 1 422 contractuels non permanents.

Effectifs

58% des agents sont fonctionnaires



- Fonctionnaires
- Contractuels permanents
- Contractuels non permanents



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de Coll concernées
Fonctionnaires	1	652	30	150
Contractuels permanents	1	364	18	120
Contractuels non permanents	1	167	14	117

Précisions emplois non permanents

- ⇒ 9,8 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 75 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

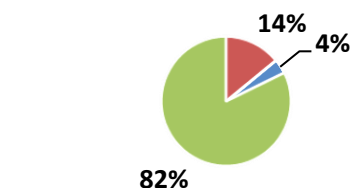
11,73 % des contractuels permanents en CDI

Caractéristiques des agents permanents

23% d'agents relevant de la filière technique

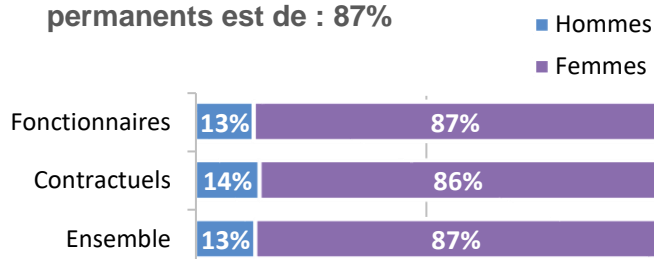
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen par coll concernée
Administrative	16,9%	7,9%	14,3%	6,4
Technique	24,5%	20,2%	23,3%	14,9
Sportive	0,0%	0,1%	0,0%	1,5
Sociale	27,9%	39,4%	31,3%	19,2
Médico-sociale	27,3%	29,4%	27,9%	25,7
Médico-technique	0,3%	1,0%	0,5%	1,8
Animation	3,0%	2,0%	2,7%	2,5
Incendie secours	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Total	100%	100%	100%	48

82% d'agents relevant de la catégorie C



Catégorie	Effectif moyen
Catégorie A	5,6
Catégorie B	1,5
Catégorie C	32,9

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 87%

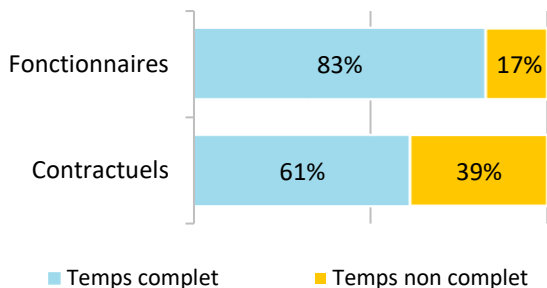


Le cadre d'emplois des agents sociaux rassemble 27% des agents

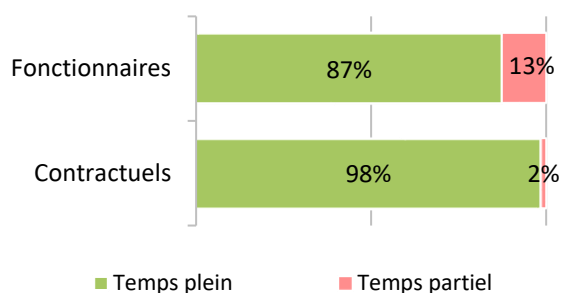
Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	27%
Adjointes techniques	21%
Auxiliaires de soins	16%
Adjointes administratifs	10%
Infirmiers en soins généraux	5%

Temps de travail des agents permanents

83% des fonctionnaires à temps complet contre 61% des contractuels



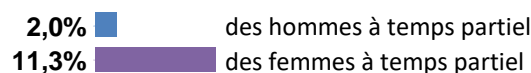
13% des fonctionnaires à temps partiel contre 2% des contractuels



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	35%	Sportive	100%
Médico-technique	33%	Médico-technique	72%
Animation	24%	Sociale	50%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Remarque : Les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non-complet

Pyramide des âges

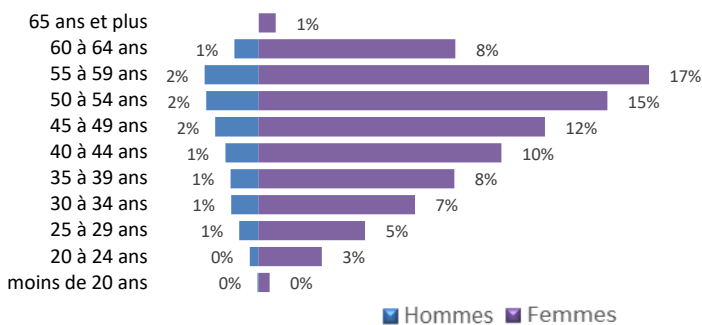
En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,42
Contractuels permanents	41,61
Ensemble des permanents	47,14

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,52



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

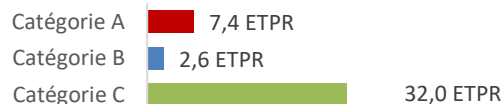
Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 52 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par répondant



> 28 fonctionnaires
> 14 contractuels permanents
> 9 contractuels non permanents

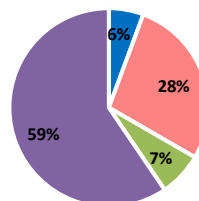
ETPR permanents moyens par catégorie



Positions particulières

3,3% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mis à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

- En 2021, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 20 %

Fonctionnaire	Contractuel permanent
5,3%	62,0%

Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020	Effectif physique au 31/12/2021
37,4 agents	39,9 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↘	-2,5%
Contractuels	↗	38,8%
Ensemble	↗	6,8%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	52%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	12%
Départ à la retraite	12%
Démission	10%
Mutation (changement de collectivité)	4%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	59%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	22%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	5%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	4%
Voie de mutation	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

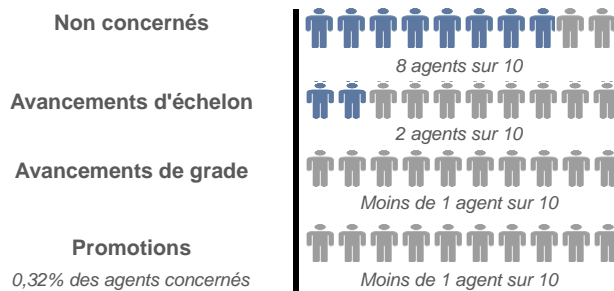
En moyenne, 1,5% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- 9 ruptures conventionnelles actées en 2021

5% des répondants ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle
78% sont à l'initiative de l'agent

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10



Sanctions disciplinaires

- 7% des répondants sont concernés par au moins une sanction disciplinaire en 2021.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	6	9
Sanctions 2 ^{ème} groupe	-	8
Sanctions 3 ^{ème} groupe	-	3
Sanctions 4 ^{ème} groupe	-	2

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

7 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	64%
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	14%
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	8%

Budget et rémunérations

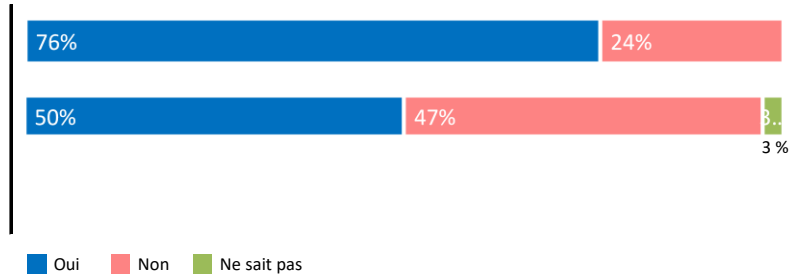


Les charges de personnel représentent 67,21 % des dépenses de fonctionnement



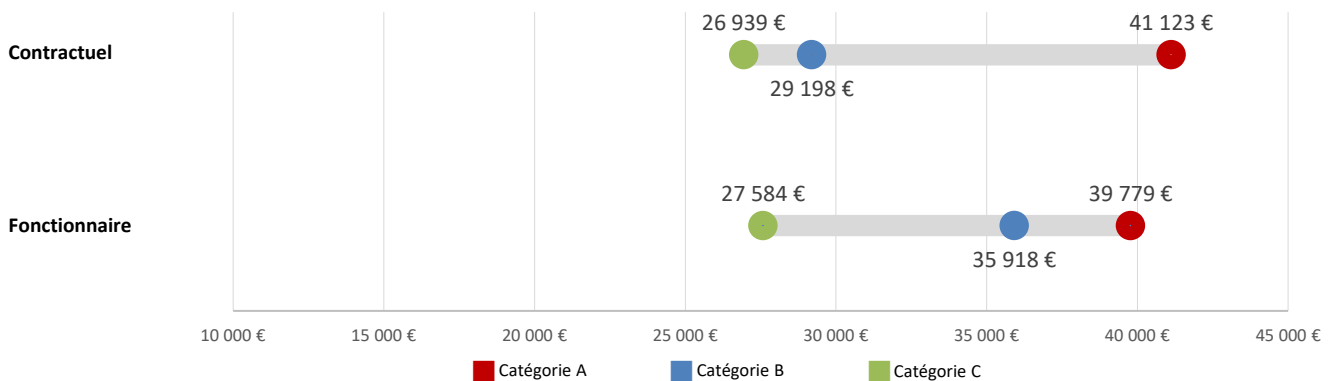
Mise en place du RIFSEEP

- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents



59% des répondants prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Rémunération annuelle brute moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

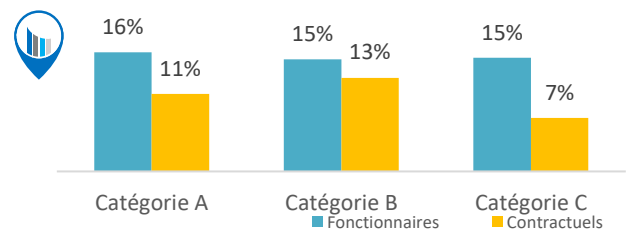


La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,57 %

Le dénominateur intègre le traitement indiciaire de rémunération des agents

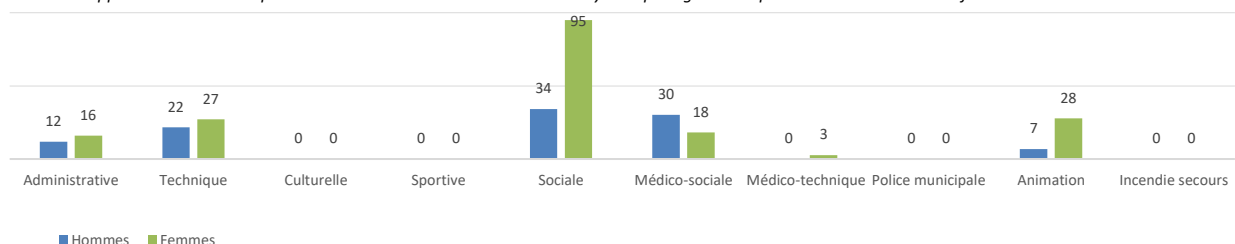
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	15,58%
Contractuels sur emplois permanents	8,19%
Ensemble	13,57%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



En moyenne, 1980 heures supplémentaires/complémentaires pour les 82% des répondants concernés

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de répondant concerné selon la filière



60% des répondants adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 23,4 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 14,2 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,41%	3,88%	5,67%	1,78%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,91%	4,26%	8,26%	1,84%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,75%	4,91%	9,04%	2,06%

Cf. p.7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 32,34 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

49% des répondants concernés par des accidents de travail

> 10,2 accidents du travail pour 100 agents permanents

> En moyenne, 58 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Type d'accident



Genre



Catégorie

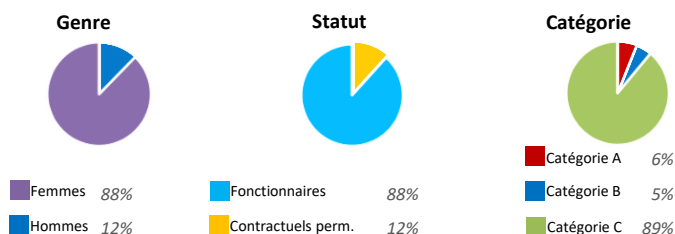


41% des accidents concernent la filière Sociale

Handicap

54% des répondants ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 5,3%



0,3 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par répondant concerné

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (répondants concernés)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées...	18 359 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	3 272 €

Prévention et risques professionnels

20 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 2 785 €

Coût par jour de formation : 138 €

Oui Non Ne sait pas Non réponse

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS

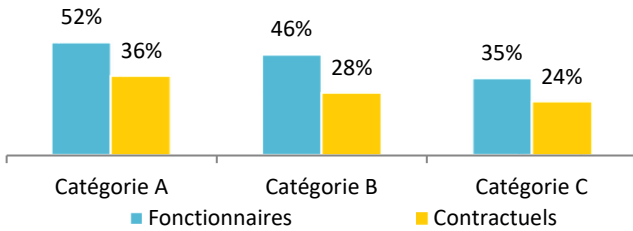


Formation Agents présents au 31 décembre

En 2021, 35% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

33% des femmes et 35% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

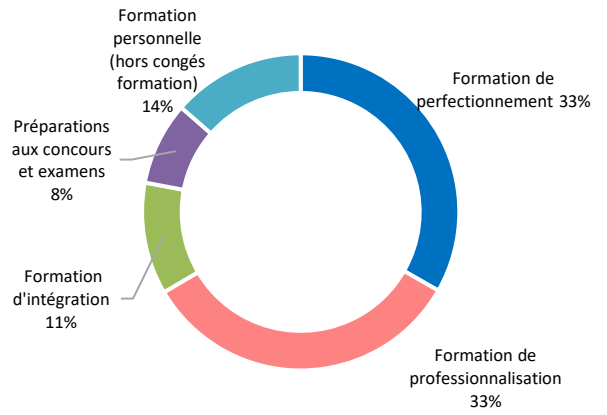


Le budget médian consacré à la formation est de 5 040 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	67%
Autres organismes	31%
Coût de la formation des apprentis	1%
Frais de déplacement	1%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	0%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,2 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	43%
Autres organismes	33%
Collectivité	23%
CNFPT au delà	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

32% des répondants ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire



Dont 8% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

Santé Prévoyance

Montant moyen annuel par bénéficiaire

198 € 193 €

Non réponse Oui Non Ne sait pas

L'action sociale

Prestations servies directement par le CCAS



Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



Relations sociales

18% des répondants concernés par des grèves



16 jours de grève en moyenne par répondant



11,5% des répondants ont engagé des négociations collectives



12,2% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Déroulement des carrières et promotion

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Mise en place du télétravail

Protection sociale complémentaire

Précisions méthodologiques

¹ Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020

² Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

³ « groupes d'absences »

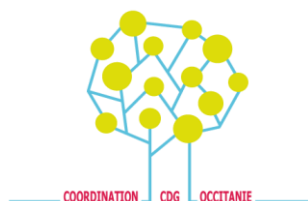
1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juin 2023

Version 1

Réalisé par l'Observatoire régional de l'emploi territorial et des données sociales, CDG31